



MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-02**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, France Brassard, Greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Longue-Rive, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2025 a adopté le règlement numéro 25-02 portant le titre :

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière par intérim.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Présentation d'un avis de motion le 21 août 2025
2. Présentation d'un projet de règlement le 21 août 2025
3. Adoption du règlement 25-02 le 11 septembre 2025
4. Avis de promulgation le 15 octobre 2025

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

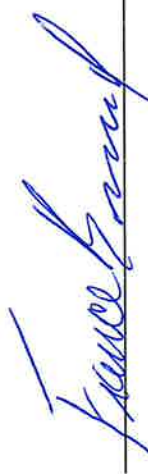
DONNÉ À Longue-Rive, CE 15 Jour d'octobre 2025.


France Brassard, Directrice générale
Greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, France Brassard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 30, le 15^{ème} jour du mois d'octobre 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville, Facebook, site internet, bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^{ème} jour du mois d'octobre 2025.


France Brassard, Directrice générale et
greffière-trésorière par intérim